

**DÉLIBÉRATION N° 3**  
**DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 JANVIER 2023**  
**RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 12 JANVIER 2023**  
**SELON LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2121-17 DU CGCT**  
**À MONTÉLIMAR – HÔTEL DE VILLE**  
**SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 16 h 30,

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le 12 janvier 2023 selon les dispositions de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Montélimar sous la présidence de M. Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Bruno ALMORIC, M. Sébastien BERNARD, M. Didier BESNIER, M. Philippe BOUNIARD, M. Yves BOYER, Mme Fabienne CARMON, M. Fermin CARRERA, M. Laurent CHAUVEAU, Mme Carole CHEYRON-DESLIS, M. Pierre COMBES, Mme Rachel COTTA, M. Olivier FAURE, Mme Rosy FERRIGNO, Mme Christine FOROT, Mme Françoise GONNET-TARBARDEL, M. Hervé ICARD, M. Yves LEVEQUE, Mme Marie-Christine MAGNANON, M. Jean-Paul MAZEL, M. Hervé MEDINA, Mme Marietta MIGNET, Mme Geneviève MORENAS-MORIN, M. Karim OUMEDDOUR, M. Olivier PEVERELLI, Mme Brigitte PUJUGUET, Mme Françoise QUENARDEL, M. Olivier SALIN, Mme Fabienne SIMIAN,

POUVOIRS : M. Patrick ADRIEN (pouvoir à M. Julien CORNILLET), M. Jean-Noël ARRIGONI (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Christelle RUYSSCHAERT (pouvoir à M. Pierre COMBES),

EXCUSÉS : Mme Valérie ARNAVON, M. Eric CAROU, M. Jean-Michel CATELINOIS, M. Thierry DAYRE, Mme Laurence DESFONDS, Mme Aurore DESRAYAUD, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, M. Alain GALLU, M. Juan GARCIA, M. Jean-Pierre LAMBERTIN, M. François LAPLANCHE-SERVIGNE, M. Christian PEYRON, Mme Katy RICARD, Mme Pascale TOLFO, M. Anthony ZILIO, M. Benoît SANCHEZ, M. Yves COURBIS, M. Joseph AIESI, Mme Véronique ALLIEZ, M. Jean-Michel AVIAS, M. Marc-André BARBE, Mme Nelly BODARD, M. Daniel BUONOMO, Mme Marie FERNANDEZ, Mme Marielle FIGUET, M. Maryannick GARIN, M. Jean-Michel LAGET, M. Christophe MATHON, Mme Martine MATTEI, M. Roland PEYRON, Mme Marie-Pierre PIALLAT, M. Daniel VEILLY.

Secrétaire de séance : M. Laurent CHAUVEAU.

### 3 \_ BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

M. Olivier PEVERELLI, Vice-président, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le budget primitif 2023 du budget général se résume comme suit en inscriptions budgétaires :

Section d'investissement 2023 :

- Dépenses	:	260 500, 00€
- Recettes	:	260 500, 00 €

Section de fonctionnement 2023 :

- Dépenses	:	263 583,04 €
- Recettes	:	263 583,04 €

Total	:	524 083,04 €
-------	---	--------------

Comme prévu par la réglementation, une note explicative

Le comité syndical, à l'unanimité de ses membres présents, DÉCIDE :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-9 et L5711-1

Après avoir entendu l'exposé précédent,  
Après en avoir délibéré,

D'ADOPTER le budget primitif 2023 qui s'élève en section d'investissement 260 500,00 € et en section de fonctionnement à 263 583,04 €,

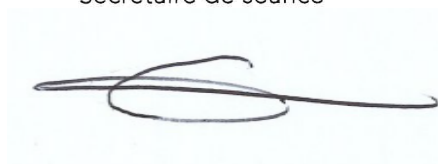
DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de L'État dans le département et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
POUR EXPÉDITION CONFORME  
Fait au syndicat mixte le 18 janvier 2023

Julien CORNILLET  
Président

A blue ink signature of Julien Cornillet, consisting of several sweeping, connected strokes.

Laurent CHAUVEAU  
Secrétaire de séance

A black ink signature of Laurent Chauveau, featuring a large, stylized loop followed by a horizontal line.